

DÉPARTEMENT	
ALPES MARITIMES	
DÉSIGNATION DE L'ORGANISME	
Syndicat Mixte "Ecole Départementale de musique des AM"	

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

9406/03 Séance du 17 juin 1994

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M. Charles GINESY, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Jean THAON et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 93 et les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats accompagnés du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. \_\_\_\_\_, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 19 93, les finances (\*) Syndicat Mixte EDM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 1993, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement . . .		176 155,36	6 166 503,23	6 404 898,69		238 951,66
06	Section d'investissement . . .		208 592,35	156 231,08	400 572,36		244 941,28
	TOTAUX . . .		384 747,71	6 322 734,31	6 805 471,05		482 736,74

(\*) Désignation de l'organisme.

